

1. *Débitrice:* **AKRO SA**, route de Fribourg 15, 1723 **Marly**
2. *Remarques:* toutes opérations et transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières dans les domaines de l'hôtellerie et de la gastronomie, en Suisse et à l'étranger
Délai pour intenter action en opposition devant le président du Tribunal de la Sarine, à Fribourg: 20 jours dès la publication, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé.
Office cantonal des faillites Fribourg
1701 Fribourg
(00954278)